

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2015**

~~~~~

L'an deux mil quinze, le sept octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **29 septembre 2015**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Chantal **LE GARREC**, Sandra **PIERRE**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BELLOUARD**, Alain **BENETEAU**, Gérard **FAVRE**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Gérard **DANIEL**, Hervé **LORIOUX** et Maurice **DEBEGUE**.

Absents excusés : Mesdames Stéphanie **ROBERT** (*pouvoir donné à Monsieur Hervé **LORIOUX***), Céline **ANGOT** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM***) et Monsieur Christophe **BOUCARD**.

Madame Florence **CHEVILLON** a prévenu qu'elle aura un peu de retard car elle est retenue sur la route par des embouteillages.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **28 août 2015**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire demande que 1 point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Passage au moyen de paiement TIPI.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Demande d'extension du nombre de places à l'A.C.M.,
- Création de poste,
- Convention pour la constitution d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de la traverse et du centre bourg,
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- Transfert dans le domaine public de voies privées : Square des Rossignols,
- Enfouissement des réseaux aux Ecluses d'ANDILLY,

.../...

- .../...
- Présentation de l'esquisse du Cabinet Frénésis pour la maison socio-culturelle,
 - Travaux bureau de poste,
 - Matériel audiovisuel pour la salle «La Passerelle»,
 - Proposition d'achat d'une sculpture Madneom,
 - Demande de subvention,
 - Informations,
 - Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Demande d'extension du nombre de place à l'ACM : Madame Karine **DUPRAZ, Adjointe** chargée de la **Commission Education – Citoyenneté – Jeunesse**, expose au Conseil Municipal que le taux de fréquentation du Centre de Loisirs oscille **entre 85 et 100 %** ce qui pourrait nous amener à refuser des enfants.

*Délibération
n° 2015/69*

En conséquence, elle propose au Conseil Municipal de passer de **40 à 50 places d'accueil** et souligne que cette augmentation d'effectifs n'impacte en rien le personnel d'encadrement qui est en nombre suffisant.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal répond favorablement à cette proposition (15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour).

Cette modification de places (passage de 40 à 50) fera l'objet de démarches administratives auprès des organismes (CAF et CDC/PEL) afin qu'elle soit prise en compte.

Création de Poste: Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un **poste d'Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps complet** suite à un avancement de grade d'un personnel de cuisine. Cet agent a été promu sur proposition de Monsieur le Maire et après passage du dossier en commission administrative paritaire du **26 mars 2015**.

*Délibération
n° 2015/70*

Monsieur le Maire précise que tout avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion et qu'en application de **l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** récemment modifiée par la **loi 209 du 19 février 2007**, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du **Comité Technique Paritaire**, ce taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Un dossier concernant la détermination de ce taux de promotion sera constitué et adressé au CTP du Centre de Gestion.

.../...

.../...

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour) la création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe à compter du **1^{er} décembre 2015**.

Compte tenu de cette décision, le tableau des effectifs est donc modifié comme suit :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs 2^e classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^e classe à 30/35^e,
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^e classe à 20/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{re} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2^e classe à temps complet (dont 1 au **1^{er} décembre 2015**),
- 2 postes d'adjoints techniques 1^{re} classe à temps complets (dont un non pourvu),
- 4 postes d'adjoints techniques territoriaux 2^e classe à temps complet (dont 2 non pourvus),
- 1 poste d'ATSEM 1^{re} classe à 34/35^e,
- 5 postes d'adjoints techniques territoriaux 2^e classe à 34/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 33/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 33,66/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 32,86/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 26/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 22,55/35^e,
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux 2^e classe à 20/35^e,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à 18,77/35^e,

Madame Florence **CHEVILLON** arrive à 18 h 40.

Convention pour la constitution d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de la traverse et du centre bourg :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération, la commune d'**Andilly** a sollicité le département pour la constitution d'un groupement de commandes en vue de réaliser les études d'aménagement du **centre bourg Route Départementale n° 20**.

L'objet du groupement de commande est :

- La passation et l'exécution d'un marché de maîtrise d'œuvre commun au département et à la Commune d'Andilly afin de réaliser les études d'aménagement des espaces publics et du centre bourg (coût prévisionnel HT de l'étude **68 740,00 €** dont **42 748,50 €** à la charge de la commune).
- La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la commune d'Andilly seulement afin d'assurer le suivi de l'étude à réaliser sur son domaine public en centre bourg (coût prévisionnel HT des travaux **11 904,00 €** à la charge de la commune).

Délibération
n° 2015/71

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention rédigé par le département relative à cette étude d'aménagement.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte les termes de ce document et autorise Monsieur le Maire à le signer (16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour).

.../...

.../...

Modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique –

Siège – Adhésion syndicats – Intérêt communautaire : Monsieur le Maire expose :

Délibération
n° 2015/72

- Vu la loi relative à l'Administration Territoriale de la République en date du **6 février 1992**,
- Vu la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale en date du **12 juillet 1999**,
- Vu la loi Libertés et responsabilités locales en date du **13 août 2004**,
- Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2014-58 du **27 janvier 2014** de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM),
- Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du **26 août 2015**, décidant de modifier, à compter de la prise de l'arrêté préfectoral, certaines dispositions statutaires portant notamment sur le siège de la Communauté, la possibilité d'adhérer à des Syndicats mixtes ainsi que la mise en conformité avec la loi ci-dessus citée, de l'intérêt communautaire,

Le Conseil Municipal (16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour)

Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Commune Aunis Atlantique,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les modifications statutaires proposées par la Communauté de Communes Aunis Atlantique concernant le nouveau siège, l'adhésion à des Syndicats mixte ainsi en conformité avec la **loi MAPTAM** de l'intérêt communautaire, telles que détaillées dans les statuts joints à la présente,
- d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- Note qu'il sera procédé à la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté prévoyant cette disposition, par le Conseil Communautaire, à la majorité qualifiée prévue par la loi.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette décision.

Transfert dans le domaine public de voies privées : Square des Rossignols :

Monsieur Stéphane **BEILVERT**, Adjoint chargé de la **voirie, Urbanisme et développement durable**, informe le Conseil Municipal que la voie dénommée «**Square des Rossignols**», issue de la création du lotissement **DANIAUD**, n'est pas une voirie communale. Celle-ci n'ayant jamais été intégrée dans le domaine public après travaux.

Suite à la vente des parcelles ouvrant sur cette rue appartenant au domaine privé, il devient urgent d'entamer une procédure afin de clarifier la situation.

Délibération
n° 2015/73

La SCI initiatrice du lotissement n'existe plus et il n'y a jamais eu d'association de colotis. Malgré cela, l'entretien et les charges d'éclairage ont toujours été assurés par la mairie.

Monsieur **BEILVERT**, propose donc d'ouvrir un dossier d'enquête publique avec désignation d'un commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal (16 votants + 2 pouvoirs, - 18 pour) accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de contacter les services de la Préfecture afin de mener à bien ce dossier.

.../...

.../...

Enfouissement des réseaux aux Ecluses d'Andilly : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa demande **d'enfouissement des réseaux** sur le site **des Ecluses** et déplore que cet aspect esthétique n'ait pas été envisagé lors de la conception du projet de réfection de l'Ecluse.

Après de longues tractations, il informe le Conseil Municipal que le Conseil Général participera à hauteur de **12 628,08 €** dans cette dissimulation de réseau et qu'il resterait à la charge de la commune **6 425,10 € HT**.

Délibération
n° 2015/74

L'Entreprise **CODA** qui travaille sur ce chantier serait chargée des travaux.

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte (16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour) de faire réaliser cet enfouissement qui permettra la valorisation de ce site symbole de notre marais.

Présentation de l'esquisse du Cabinet Frénésis pour la maison socio-culturelle :

Monsieur le Maire présente l'esquisse réalisée par le **Cabinet Frénésis**. Cette proposition est soumise à discussion.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal ce qu'il souhaite faire de ce bâtiment et d'en déterminer la vocation.

Le Conseil Municipal, propose que la partie Est soit destinée à la bibliothèque sur la moitié du rez de chaussée et sur l'extension ouverte sur le jardin ; la partie Ouest sur la 2^e partie du rez de chaussée et l'étage soient consacrées à l'accueil des jeunes de la commune (11 – 17 ans).

Délibération
n° 2015/75

Monsieur le Maire informe que les travaux de ce bâtiment à vocation socio-culturelle feront l'objet de diverses aides financières (aide parlementaire, CDC, Conseil départemental 25 % pour la partie bibliothèque et 15 à 25 % pour le local jeune).

Après débat, le Conseil Municipal en conclut qu'il est nécessaire de solliciter une nouvelle esquisse au Cabinet Frénésis suite aux orientations souhaitées et aux cahiers des charges qui sera établi.

Travaux Bureau de Poste : Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue avec les dirigeants de la Poste quant aux travaux de **rafraichissement intérieur des locaux de la Poste** qu'ils souhaitent entreprendre.

Compte tenu de la volonté de la Poste de pérenniser le bureau de poste, la commune doit accompagner cette démarche en rendant ce bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (changement de la porte d'entrée et abattre la cloison du sas + réfection du revêtement de sol + rampe d'accès).

Délibération
n° 2015/76

L'étude et le chiffrage en accessibilité du bâtiment ont été réalisés en raison de l'urgence du dossier. La Poste désire intervenir avant la fin de l'année.

L'estimatif s'élève à **900,00 € HT** et a été demandé au **Cabinet Abéo Déco de Dompierre sur Mer**.

Le Conseil Municipal (16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour) accepte ce devis.

.../...

.../...

Matériel audiovisuel pour la salle «La Passerelle» : Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la salle polyvalente.

Certaines décisions concernant des achats de matériels non compris dans le marché doivent être prises avant le coulage du béton.

C'est le cas des équipements sono et vidéo pour le passage des câbles. 2 devis sont présentés :

Délibération
n° 2015/77

- Devis **TEDELEC** **11 441,78 € HT,**
- Devis **Mise en Scène** **8 842,92 € HT**

Après comparaison des produits, il s'avère que l'entreprise **Mise en Scène** propose un matériel de meilleure qualité que **TEDELEC** et mieux adapté aux futurs besoins d'utilisation.

Pour ces raisons et compte tenu du montant le moins disant, le Conseil Municipal (16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour) accepte de retenir la proposition de **Mise en Scène** pour **8 842,92 € HT**.

Ce devis sera validé mais le matériel ne sera livré et payé qu'en **2017**.

Proposition d'achat d'une sculpture MADNEOM : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la sculpture exposée cet été devant la mairie avait été gracieusement prêtée par l'association «**La pluie qui chante**» et réalisée par le sculpteur de l'association **Madnéom**.

Délibération
n° 2015/78

Cette œuvre d'art ayant plu, Monsieur le Maire propose de l'acquérir moyennant un prix négocié de **1 000,00 €**. Son lieu d'implantation n'est pas encore déterminé.

Un débat s'engage sur l'utilité et la proposition artistique à l'issue duquel le Conseil Municipal accepte d'acheter cette sculpture dénommée «**le scaphandrier**» (16 votants + 2 pouvoirs – 4 contre – 3 abstentions – 11 pour).

Demande de subvention : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'association «**Tas d'Beaux Jeux**» pour l'achat de jeux et la confection d'une banderole.

Le Conseil Municipal étudie le compte rendu financier fourni. Il estime qu'un complément d'informations est nécessaire et que les projets, objets de la demande de subvention ne sont pas chiffrés.

Le conseil Municipal souhaite que cette demande d'aide soit réitérée accompagnée des justificatifs.

Passage au moyen de paiement TIPI (Titres payables par Internet) : Madame Florence **CHEVILLON, Adjointe**, présente au Conseil Municipal, le système de paiement TIPI qui a pour objectif de faciliter le paiement des titres sur internet. Ce moyen de paiement pourrait être proposé pour le règlement des factures Cantine – Garderie et Centre de Loisirs.

.../...

.../...

Délibération
n° 2015/79

La Commune s'acquitterait de frais modiques sur les sommes encaissées par le biais du Trésor Public.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur l'opportunité de ce mode de paiement. Le Conseil Municipal, après discussion, accepte (16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour) d'autoriser la mise en place **du moyen de paiement TIPI** et charge Monsieur le Maire de signer la convention formalisant cette décision.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal plusieurs informations :

- La borne interactive sera mise en place prochainement à l'accueil de la Mairie.
- Les terrains du centre bourg des sœurs **PIANAZZA** ont été mis en vente sur le site «**Le Bon Coin**». Des promoteurs ont contacté la mairie qui les a informés qu'elle ferait jouer son Droit de Prémption Urbain sur ces immeubles en cas de vente.
- Une dégustation **Bin'Ba'Don'Ga** (Cuisine Congolaise et Lyonnaise) aura lieu à la mairie le **vendredi 9 octobre 2015** organisée par Madame **RENAUDET d'Andilly**.
- **Le Troc de Plants** se tiendra le **samedi 10 octobre 2015**.
- Le **vendredi 16 octobre 2015 – Assemblée Générale de l'ACAS**.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil Municipal :

- Madame Karine **DUPRAZ** souligne combien il est difficile de recruter des animateurs pour composer une équipe. Plusieurs démissions successives ont mis à mal la stabilité de l'organisation.
- Monsieur Alain **BELLOUARD** constate qu'une minorité d'administrés a assisté à la réunion concernant les travaux du Centre Bourg.
- Monsieur Alain **BENETEAU** informe le Conseil Municipal que l'**EDF** va équiper les foyers de nouveaux Compteurs «**Linki**» d'ici **2020** pour un meilleur suivi des consommations.
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** évoque la mise en place d'un **nouvel Arrêt-Bus** pour les collégiens **près de la rue de la Tour**.
- Madame Valérie **BLANC-MONTUS** fait le bilan du Conseil Municipal des jeunes. Le Conseil Municipal des jeunes est désormais ouvert aux jeunes d'une même fratrie et s'adresse aux jeunes jusqu'à 20 ans. Inscriptions possibles jusqu'au **31 octobre 2015**.
- Monsieur Maurice **DEBEGUE** signale que les bordures de trottoirs du parking Camion **rue du Bel Ebat** sont dégradées.

Prochaine réunion de Conseil Municipal prévue le **6 novembre 2015 à 18 h 30**.

11 délibérations ont été prises (du n° 2015/69 au n° 2015/79) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 21.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absent excusé</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale	
Florence CHEVILLON	Adjointe	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	